

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

1. Sur 1 emplacement sont autorisés : 1 famille de maximum 5 personnes (2 parents et leurs enfants mineurs), 1 installation (caravane ou tente ou pliante), 1 petite tente d'appoint, 1 voiture
2. Le contrat de réservation doit être revêtu de votre signature et accompagné d'un acompte de 150€, dont 15€ de frais de dossier, par chèque soit par Chèques Vacances ANCV. La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception du versement de l'acompte et les frais de dossier. Le contrat est nominatif, strictement personnel et non cessible. L'emplacement doit obligatoirement être libéré avant 12 heures le jour de votre départ.
3. Un retard d'arrivée est toujours possible. Si ce retard est signalé au plus tard le jour de l'arrivée prévue dans le contrat de réservation, l'emplacement sera réservé jusqu'au lendemain 12 heures. Le séjour demeure exigé à partir de la date d'arrivée initialement indiquée.
4. **En cas d'annulation du séjour avant votre arrivée au camping**, l'acompte et les frais de dossier seront retenus, **sauf** si le loueur se trouve dans l'obligation d'annuler pour les motifs suivants : maladie grave, accident ou décès d'un proche (enfant, parent) ou licenciement économique. Dans ce cas il doit transmettre au camping dans les meilleurs délais un certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou de décès. Ensuite l'acompte sera remboursé. Les frais de dossier seront retenus dans tous les cas d'annulation.
5. Le solde de votre séjour devra être réglé en sa totalité le jour de votre arrivée. Tout séjour est dû le jour de votre arrivée dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat de réservation. Aucun remboursement ou réduction ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
6. **En cas de départ prématuré pendant votre séjour au camping** pour des raisons de maladie grave, accident ou décès d'un proche (enfant ou parent, 1^{er} degré). Le client devra transmettre au camping dans les meilleurs délais un certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation ou avis de décès. Dès réception des pièces justificatives par courrier, le trop payé sera remboursé. En cas d'annulation comprenant les raisons mentionnées au point 6 : si le séjour passé au camping ne dépasse pas l'acompte versé de 150€, l'acompte sera retenu. Les frais de dossier seront retenus dans tous les cas d'annulation.
7. **En cas d'annulation pour tout autre raison que stipulées au point 4 et 6**, par exemple le mauvais temps, aucun remboursement ou réduction ne sera effectué sur le séjour payé à votre arrivée.
8. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.
9. Tous les versements sont à effectuer à l'ordre du Camping Soleil Levant, soit par chèque soit par cb ou Cheque Vacances.
10. Les services et animations sont garantis du 1/7 au 20/8. En basse saison, ou en pleine saison, pour des raisons indépendantes de la volonté de la direction du Camping Soleil Levant, celle-ci se réserve le plein droit de modifier, voire de supprimer certaines installations aménagements, prestations et animations prévus.
11. Les animaux domestiques sont acceptés (location de mobil-homes sous conditions). Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés contre la rage. Munissez-vous de son carnet de santé ou de sa fiche de vaccination.
12. Le soussigné déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réservations. Il déclare également se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du Camping. Barbecue électrique interdit.
13. Une assurance responsabilité civile est obligatoire. En cas de litige seul le tribunal de Rodez sera compétent

